

Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
séance du 29/08/05	favorable	Le 19/09/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 (DM2) Imputation : cf texte	Solde avant opération : / Montant de l'opération : / Solde après cette opération : /

Cette proposition de décision modificative n°2 vous est présentée par budget (budget principal puis budget annexe transport), par section (investissement puis fonctionnement) et par compétence (dans l'ordre des commissions).

Les opérations d'ordre sont traitées à part, à la fin de la présentation de chaque budget.

I. Budget principal

A/ Section d'investissement

a) Économie – fonction 90

En fonction des besoins en matériel (informatiques, mobilier, matériel de surveillance,...) nécessaires supplémentaires liés à l'aménagement des locaux de Temis Innovation – Maison des Microtechniques, il est proposé que tout crédit supplémentaire au crédit initial de 180 000 € voté au BP 2005 s'inscrirait dans la limite du transfert de crédit proposé ci-dessous :

- 145 000 € sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours »**
- + 145 000 € sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

b) Transports – fonction 815

Dépenses

Il est proposé de réduire le budget d'études de 90 000 € :

- 80 000 € TTC au titre de l'étude sur le PDU « Plan de Déplacements Urbains », suite au résultat de l'appel d'offres,
- 10 000 € TTC au titre de l'étude « d'opportunité/faisabilité d'une halte ferroviaire dans l'ouest bisontin », suite au résultat de la consultation.

- 90 000 € sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**

Il est proposé de réduire le budget de travaux d'aménagement de 150 000 € TTC par le décalage en 2006 de l'aménagement du parking relais Campus.

Ce projet est lié à la réalisation par la Ville de Besançon de l'extension du parking nord du Campus de la Bouloie. Cette réalisation, prévue initialement en 2005, a été reportée à 2006 par la Ville de Besançon.

- 150 000 € sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Recettes

La participation attendue de l'Etat, à hauteur de 20 %, sur le financement de l'étude PDU est réduite de 13 378 € proportionnellement à la baisse du montant de l'étude.

Dans le cadre de la réalisation de l'étude « d'opportunité / faisabilité d'une halte ferroviaire dans l'ouest bisontin », le montant des participations financières à percevoir de l'Etat, du Conseil Régional de Franche Comté, de la SNCF et de RFF sont réduites de 6 421 € en fonction du montant de l'étude subventionnée.

La subvention attendue du Conseil Général du Doubs, à hauteur de 25 % (CITE), estimée à 52 258 € dans le cadre de la réalisation de l'étude PDU n'a pas été accordée.

- 72 057 € sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement à recevoir »

B/ Section de fonctionnement

a) Administration Générale - fonction 020

Dans un souci d'amélioration de la gestion financière et budgétaire et afin de disposer d'un système de pilotage, diverses missions ont été confiées à des prestataires extérieurs dont une prestation de mise en place de tableaux de bord, une analyse rétrospective et prospective du budget et un audit sur la gestion de la dette de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

+ 85 000 € sur le chapitre 011 « charges à caractère général »

b) Économie - fonction 90

Suite à la définition des Pôles de Compétitivité, il est proposé de transférer 130 000 €, initialement prévus pour des frais de communication dans le cadre des Microtechniques (chapitre 011) vers la ligne dédiée aux subventions aux personnes privées, associations notamment. Les bénéficiaires des éventuelles participations et les montants versés seront définis par délibération ultérieurement.

- 130 000 € sur le chapitre 011 « charges à caractère général »

+ 130 000 € sur le chapitre 65 « charges de gestion courante »

c) Habitat – fonction 70

Il est proposé d'ajuster les crédits de fonctionnement inscrits dans le cadre de la compétence Habitat afin de les mettre en cohérence avec les réalisations effectives prévues en 2005 et de tenir compte du décalage sur 2006 de la livraison des logements sociaux par les bailleurs bénéficiaires de subventions

- 25 000 € sur le chapitre 011 « charges à caractère général »

- 175 000 € sur le chapitre 65 « charges de gestion courante »

d) Tourisme – fonction 95

Dans l'attente d'une validation définitive du Conseil, il est proposé de compléter les crédits de la compétence tourisme afin de tenir compte d'une augmentation de la subvention 2005 à la SEM Citadelle.

+ 15 000 € sur le chapitre 65 « charges de gestion courante »

Le montage financier de la Journée du Patrimoine a été revu par délibération fin juin 2005. Il s'agit de mettre les crédits en adéquation avec ce montage où, sur 15 000 €, 10 420 € seront versés sous forme de subventions.

- 10 420 € sur le chapitre 01 I « charges à caractère général »

+ 10 420 € sur le chapitre 65 « charges de gestion courante »

e) Opérations non ventilables – fonction 01

Fin 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu 117 460 € au titre des compensations de l'Etat sur la fiscalité, imputés par erreur sur le compte correspondant à la Dotation de Compensation de la DGF.

En 2003, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a émis un titre à l'encontre de la Préfecture au titre du montant prévisionnel de produit de TP. Or, ce titre est supérieur au montant effectivement perçu de 104 720 €.

+ 222 180 € sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

+ 117 460 € sur le chapitre 74 « Dotations et participations » (recettes)

C/ Opérations d'ordre - fonction 01

a) Mise à disposition de voirie d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} janvier 2004. Dans une convention du 8 décembre 2004, la ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont formalisé les modalités de mise à disposition des équipements de voirie entrant dans ce champ de compétence.

Ces voies sont :

- chemin des Montboucons (700 mètres) – valeur 456 600,04 € TTC
- chemin des Founottes (290 mètres) – valeur 167 749,76 € TTC
- Voie de bus du boulevard ALLENDE (950 mètres) – valeur 837 000,27 € TTC
- Pôle d'échange des Orchamps – valeur 78 321,26 € TTC

La valeur de ces voies a été calculée par les services de la ville de Besançon sur la base de ratio au mètre linéaire.

Il s'agit de procéder aux écritures d'ordre enregistrant cette mise à disposition :

+ 1 539 571,33 € sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

+ 1 539 571,33 € sur le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » (recettes)

b) Provisions pour garanties d'emprunt

Dans le point n°1 du présent rapport, il vous est rappelé les obligations comptables liées aux garanties d'emprunt, notamment le mécanisme des provisions obligatoires.

Après nouvelle étude des garanties antérieurement accordées, il est proposé d'ouvrir un compte de provision.

+ 146 921,87 € sur le chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »

+ 146 921,87 € sur le chapitre 14 « Provisions réglementées » (recettes)

II. Budget Annexe Transport

A/ Section d'investissement

Dépenses

Il est proposé de réduire de 1 180 000 € HT l'enveloppe prévue pour l'acquisition de nouveaux bus urbains. Cette réduction se justifie par une évolution à la baisse du nombre de bus à acheter en 2005 (7 bus au lieu de 11), conformément au programme prévisionnel d'investissement de la DSP¹ courant de mi-2005 à mi-2010 et du résultat favorable de l'appel d'offre d'acquisition de bus (prix à l'unité en baisse).

- 1 180 000 € sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Il est proposé d'inscrire 200 000 € HT de crédits supplémentaires pour réaliser les études d'insertion fonctionnelle et urbaine et d'expertise matérielle dans le cadre du projet TCSP « Transports en Commun en Site Propre », conformément à la délibération du 8 juillet 2005.

+ 200 000 € sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Recettes

Il est proposé de réduire de 30 000 € les recettes à percevoir au titre de l'acquisition de véhicules GNV « Gaz Naturel pour Véhicules », dans le cadre d'une subvention ADEME, du fait d'une commande moindre en 2005.

- 30 000 € sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement à recevoir »

B/ Section de fonctionnement

Dépenses

Il est proposé de réduire le montant de la DSP « Transports urbains » de 3 452 280 € HT. Cette diminution est justifiée par la mise en œuvre d'une nouvelle DSP à contribution financière forfaitaire à compter du 1^{er} juillet 2005. L'année 2005 se décompose désormais en 6 mois de DSP courant de 1999 à 2005, à prix forfaitaire (sans risque du délégataire) et 6 mois de DSP courant de 2005 à 2010, à contribution financière forfaitaire (prise de risque du délégataire)

Il est proposé d'augmenter les crédits pour le marché d'affrètement de 974 050 € HT. Cette augmentation est rendue nécessaire par l'absence de rattachement en 2005 des factures de novembre et décembre 2004.

- 2 478 230 € sur le chapitre 011 « Charges à caractère général »

¹ DSP : délégation de service public.

Il est proposé de réduire de 10 000 € HT les crédits prévus pour la fourniture des livrées de véhicules, au regard de la consommation des crédits sur les 6 premiers mois de l'année.

Il est proposé de réduire de 10 000 € HT les crédits prévus pour la publication et la communication institutionnelles, au regard de la consommation des crédits sur les 6 premiers mois de l'année.

- 20 000 € sur le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Il est proposé de créer le compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » afin de procéder à des régularisations et de la créditer de 5 000 €.

+ 5 000 € sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Recettes

Il est proposé de réduire de 3 600 000 € HT les recettes commerciales du réseau GINKO perçues par la C.A.G.B. La nouvelle DSP courant de mi-2005 à mi-2010 étant à contribution financière forfaitaire, la Ctb, exploitant du réseau urbain GINKO, est désormais propriétaire, à compter du 1^{er} juillet 2005, des recettes perçues sur son réseau de distribution en lieu et place de la C.A.G.B.

- 3 600 000 € sur le chapitre 70 « Produits de service et du domaine »

C/ Opérations d'ordre

Afin de procéder aux écritures d'ordre de sortie d'inventaire des véhicules ou matériels cédés, il est nécessaire d'ouvrir et de créditer les lignes suivantes :

Dépenses

+ 1 800 € sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

+ 757 660,75 € sur le chapitre 28 « Amortissement des immobilisations »

Recettes

+ 1 800 € sur le chapitre 19 « Différence des réalisations sur immobilisations »

+ 757 660,75 € sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

D/ Calcul de la subvention d'équilibre au budget annexe transport

Au regard des propositions de modifications des crédits tant en dépenses qu'en recettes, il est nécessaire de revoir le montant de la subvention d'équilibre prévisionnelle, prélevée sur le budget principal et affectée au financement de la section de fonctionnement du budget annexe transport.

+ 1 000 000 € sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels » (recettes)

III. Equilibre des budgets après DM2

Sur le budget principal, le virement de section à section est réduit de 1 151 641,87 € pour atteindre 6 118 353,32 €.

Le besoin de financement prévisionnel par emprunt du budget principal est augmenté de 836 777 € pour atteindre 9 067 340,71 €

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget 2005	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2005	Recettes DM2	TOTAL
Réel	60 588 794,31	122 180,00	60 710 974,31	73 818 339,68	117 460,00	73 935 799,68
Ordre	2 825 928,27	146 921,87	2 972 850,14	6 566 378,09		6 566 378,09
Subvention d'équilibre au budget annexe	9 700 000,00	1 000 000,00	10 700 000,00			0,00
Virement de section à section	7 269 995,19	-1 151 641,87	6 118 353,32	0,00		0,00
TOTAL	80 384 717,77	117 460,00	80 502 177,77	80 384 717,77	117 460,00	80 502 177,77
Section d'investissement	Dépenses Budget 2005	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2005	Recettes DM2	TOTAL
Réel	26 296 435,25	-240 000,00	26 056 435,25	14 536 326,17	-72 057,00	14 464 269,17
Ordre	62 750 175,23	1 539 571,33	64 289 746,56	59 009 725,41	1 686 493,20	60 696 218,61
Virement de section à section				7 269 995,19	-1 151 641,87	6 118 353,32
Besoin de financement par emprunt				8 230 563,71	836 777,00	9 067 340,71
TOTAL	89 046 610,48	1 299 571,33	90 346 181,81	89 046 610,48	1 299 571,33	90 346 181,81

Sur le budget annexe transport, le virement de section à section est réduit de 108 570 € pour atteindre 109 926,97 €.

Sur le budget annexe transport, le besoin de financement prévisionnel par emprunt est également réduit de 843 230 € pour atteindre 1 600 463,76 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget 2005	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2005	Recettes DM2	TOTAL
Réel	33 943 280,00	-2 493 230,00	31 450 050,00	27 265 626,70	-3 600 000,00	23 665 626,70
Ordre	2 832 820,24	1 800,00	2 834 620,24	28 970,51		28 970,51
Subvention d'équilibre du budget principal				9 700 000,00	1 000 000,00	10 700 000,00
Virement de section à section	218 496,97	-108 570,00	109 926,97	0,00		0,00
TOTAL	36 987 301,62	-2 600 000,00	34 394 597,21	36 987 301,62	-2 600 000,00	34 394 597,21
Section d'investissement	Dépenses Budget 2005	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2005	Recettes DM2	TOTAL
Réel	6 331 713,02	-980 000,00	5 351 713,02	865 672,56	-30 000,00	835 672,56
Ordre	28 970,51	757 660,75	786 631,26	2 832 820,24	759 460,75	3 592 280,99
Virement de section à section				218 496,97	-108 570,00	109 926,97
Besoin de financement par emprunt				2 443 693,76	-843 230,00	1 600 463,76
TOTAL	6 360 683,53	-222 339,25	6 138 344,28	6 360 683,53	-222 339,25	6 138 344,28

En consolidant le budget principal et budget annexe, le besoin de financement prévu par emprunt est de 10 667 804,47 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°2.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0